



Le bulletin de l'Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications de **Lorraine**

É D I T O

Édito 1

Dossier : 2 à 16

“ Les bas niveaux de qualification en Lorraine ”

Brèves 16

OREFQ

Centre d'Affaires Libération
4, rue de la Foucotte - 54000 Nancy
Tél : 03 83 98 37 37
Fax : 03 83 98 98 78
E-mail : contact@orefq.fr
Site : www.orefq.fr

Directeur de la publication :
Catherine FILPA

Permanents de l'OREFQ :
Catherine FILPA
Patrick HUMBERT
Fabienne JIMENEZ
René KRATZ
Alexandre PARMENT
Marie-Laure ZORZIN

Imprimerie Saint-Jacques à Lunéville
Dépôt légal : mai 2004 - ISSN : 1240-1951

Dans tous les états européens, depuis plus de vingt ans, de nombreux travaux ont porté sur la situation des travailleurs de faible niveau de qualification au regard des évolutions des marchés du travail. Ces travaux mettent en évidence une élévation générale des niveaux d'étude de la population et un impact fort sur l'offre et la demande de compétences, ainsi qu'une fragilisation croissante des personnes de qualification scolaire plus modeste.

Le présent dossier dresse un état des lieux de la situation lorraine à partir des données des recensements de population réalisés par l'INSEE. Il s'intéresse aux niveaux de diplôme de la population active et à leurs conséquences en terme d'emplois occupés. Il introduit également une réflexion sur la notion d'emploi peu qualifié.

Les travailleurs de bas niveau de qualification scolaire sont bien plus souvent que les autres actifs confrontés au chômage de longue durée et à l'exclusion. Et il semble aujourd'hui évident que l'espérance d'emploi des travailleurs peu qualifiés scolairement, qu'ils soient jeunes ou plus âgés, ne peut s'améliorer si l'on ne parvient pas à penser de nouvelles politiques publiques visant à remédier à la faiblesse de leur qualification.

dossier

Les bas niveaux de qualification en Lorraine

" Bas niveaux d'éducation", " bas niveaux de qualification ", de quoi parle-t-on ? Les personnes qui ont quitté l'école en fin de scolarité obligatoire et sans détenir un diplôme professionnel sont considérées comme ayant un faible niveau d'éducation.

Les travaux réalisés à l'échelle européenne, sous l'égide du CEDEFOP⁽¹⁾ notamment, situent le bas niveau d'éducation à l'intérieur d'une échelle en 7 classes : la C.I.T.E. (classification internationale type de l'éducation). Relèvent des bas niveaux d'éducation toutes les personnes qui n'ont pas dépassé le niveau de la CITE 3, c'est-à-dire du premier cycle de l'enseignement secondaire ou bien du deuxième cycle de l'éducation de base. On peut retenir que les visées générales de ces cycles sont de compléter l'éducation fondamentale et " d'établir la base d'une éducation permanente et d'un développement humain que les pays peuvent enrichir systématiquement par de nouvelles possibilités d'éducation"⁽²⁾. Les appellations changent suivant les pays, mais en général ce niveau correspond à la fin de la scolarité obligatoire quand celle-ci existe. Nous avons adopté une approche voisine de celles des travaux européens, mais en utilisant la classification française des niveaux de formation qui nous est plus familière⁽³⁾, et en retenant comme variable discriminante le niveau de diplôme (et non pas le niveau de formation) déclaré par les travailleurs au recensement de population. Dans la classification française des niveaux de formation, les classes sont numérotées de manière décroissan-

te. Le niveau VI correspond donc au niveau le plus bas (la personne n'a pas prolongé sa scolarité au-delà de la classe de 4^{ème}) tandis que le niveau I correspond au niveau d'études le plus élevé (bac +5 et au-delà). La nomenclature distingue le fait d'être détenteur d'un diplôme du fait d'avoir suivi la scolarité conduisant à ce diplôme. Jusqu'au niveau IV (baccalauréat ou équivalent), toute personne qui quitte la formation en dernière année de cycle sans avoir décroché son diplôme, est considérée comme ayant le niveau de formation préparé. Mais à partir du niveau III de formation (Bac +2) et au-dessus, la reconnaissance du niveau de formation est conditionnée au fait de posséder effectivement le titre afférent.

Dans la présente étude, nous avons considéré comme de "bas niveau de qualification scolaire", la personne qui se situe à un niveau VI et Vbis de formation, c'est-à-dire celle qui n'a pas de diplôme ou qui a au mieux le CEP ou le BEPC, et qui de surcroît n'a pas mené jusqu'à son terme un cursus de formation situé au niveau V. Il faudra garder en mémoire que les observations proposées ici évincent toute une partie des travailleurs dont le niveau de formation est plus élevé (V ou IV) et qui peuvent être eux aussi sans diplôme.

Encadré n°1 Définition des bas niveaux de qualification scolaire dans notre étude

Niveau Vbis : élèves sortis de la dernière classe du premier cycle de l'enseignement secondaire (3^{ème}), de 4^{ème} et 3^{ème} technologiques, des cinquièmes et sixièmes années de Section des enseignements professionnels adaptés (SEGPA, ex SES (section des enseignements spécialisés) ou de la formation professionnelle en Ecoles régionales de l'enseignement adapté (EREA), ou ayant abandonné leur scolarité de second cycle court avant l'année terminale.

Niveau VI : élèves sortis du premier cycle du second degré et d' EREA avant la dernière classe (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}) et des formations pré-professionnelles en un an (CEP, CPPN, et CPA) et des quatre premières années de SEGPA et CLAT (classes ateliers).

(1) Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle, dont le rôle est de promouvoir et développer au niveau communautaire la formation professionnelle initiale et continue, et assister la Commission européenne dans la mise en œuvre de la politique communautaire de formation professionnelle.

(2) Pour en savoir plus, se reporter au site Internet de l'UNESCO : www.uis.unesco.org

(3) Cette nomenclature a été établie par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale en 1969. L'Education nationale utilise un regroupement équivalent pour suivre la progression de ses effectifs.

Dans la pratique, on associe souvent bas niveau d'éducation et bas niveau de qualification

De nombreux acteurs de l'emploi et de la formation établissent un lien entre bas niveau d'éducation et bas niveau de qualification. Luc Boltanski et Laurent Thévenot⁽⁴⁾, dans le cadre de leurs travaux d'étude, constatent que les nomenclatures statistiques ne sont pas toujours d'un usage facile en raison d'une tension existant entre les exigences du classement d'une part et les résistances de la matière à classer d'autre part. Et il serait erroné d'attribuer à une insuffisance de l'outil construit (catégories prétendument trop larges ou inadéquates pour rendre compte de toute la complexité de la réalité...) ce qui a une origine dans la difficulté à articuler la relation entre le genre (groupe d'êtres ou d'objets présentant un caractère commun) et le cas (être ou objet présentant des caractères singuliers). Les personnes qui effectuent les tâches de codification des informations issues d'enquêtes statistiques sur l'emploi et la formation connaissent bien cette tension, car les consignes de codification données pour affecter des individus à une PCS⁽⁵⁾ ne garantissent pas toujours un travail de routine. Il est de nombreux cas incertains où les déclarations faites par les individus enquêtés sur la profession exercée sont confrontées à d'autres réponses données dans l'enquête, en particulier à celles portant sur le niveau d'étude et de salaire. Il peut résulter de ces rapprochements une modifi-

(4) *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

(5) *Professions et Catégories Socioprofessionnelles. Les résultats présentés dans cet article utilisent la nomenclature des PCS de 1994. Récemment, cette nomenclature a subi des transformations et l'INSEE a publié en janvier 2003 une nouvelle version dite PCS 2003.*

cation du libellé de la profession exercée et par conséquent un décalage par rapport à la qualification déclarée par la personne enquêtée. On voit bien qu'il y a recours, dans une telle opération de redressement, à une appréciation critérielle sur la base de variables aujourd'hui totalement reconnues et quasi "officielles" (âge, niveau d'étude, salaire...). Cette propriété des catégories, comme allant de soi, a été toutefois construite dans le temps, par un travail mené par de nombreux responsables politiques et syndicaux, représentants d'institutions, travailleurs eux-mêmes... Au final, si l'on reconnaît que les occupants d'un emploi donné peuvent présenter une grande hétérogénéité de formation (et si inversement les sortants d'une formation donnée peuvent occuper une grande variété d'emplois), il n'en demeure pas moins que tout est orienté pour créer un phénomène de convergence minimale, c'est-à-dire associer à des emplois donnés des niveaux de formation donnés (variables toutefois selon les spécialités préparées qui ne sont pas toutes équivalentes). De sorte que l'interrogation sur les travailleurs de faible niveau de qualification scolaire rejoindrait celle sur les travailleurs occupant un emploi faiblement qualifié.

Cependant, toutes ces considérations doivent être nuancées en raison des fluctuations des marchés du travail. Or, dans les périodes de basse conjoncture et de stagnation ou recul de l'emploi, les personnes qualifiées s'orientent vers des postes moins qualifiés pour éviter le chômage. Il en résulte des processus de relégation des travailleurs moins qualifiés vers le chômage. L'appariement niveau d'éducation/niveau de qualification est donc loin d'être parfait.

La délimitation de l'emploi non qualifié toujours en cause

Dans la présente observation de la population active lorraine occupant un emploi à la date du recensement de mars 1999, nous avons apprécié le niveau de qualification à partir des PCS, qui ont été regroupées par familles professionnelles pour avoir une vision plus synthétique⁽⁶⁾.

Les distinctions entre emploi qualifié et emploi non qualifié proviennent des branches professionnelles qui opèrent un classement de leurs emplois en vue de hiérarchiser les promotions et rémunérations, et secondairement de concevoir des systèmes internes de recrutement et de formation. Le degré de maîtrise nécessaire à la réalisation des activités est toujours mis en avant dans les classifications des emplois, puis d'autres critères peuvent être associés (responsabilité humaine et financière attachée au poste par exemple). La qualification devient donc une construction sociale qui peut s'appliquer tout à la fois aux emplois et aux personnes qui les occupent. C'est pourquoi le libellé seul de la profession exercée ne peut permettre l'affectation à une catégorie d'emploi⁽⁷⁾.

(6) *La nomenclature des familles professionnelles promue par le Ministère du travail établit une correspondance entre la nomenclature du ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois) utilisé par l'ANPE et celle des PCS (professions et catégories socio-professionnelles) utilisée par l'INSEE. Les emplois sont regroupés au sein de familles professionnelles en fonction du contenu du travail (proximité entre la fonction exercée, le savoir mobilisé, l'expérience requise...), de la mobilité professionnelle (rapprochement de certains emplois entre lesquels les individus circulent fréquemment) et de la formation détenue (lorsqu'elle est constitutive d'une identité professionnelle).*

(7) *Par exemple, dans la nomenclature des PCS (INSEE, 1982), un Aléteur (ouvrier travaillant par enlèvement de métal) est considéré tantôt comme un ouvrier qualifié (PCS 6227), tantôt comme un ouvrier non qualifié (PCS 6271) selon son degré de qualification.*

La nomenclature des PCS distingue bien les ouvriers qualifiés des ouvriers non qualifiés mais elle n'opère pas une telle distinction pour les familles d'employés.

Les catégories d'employés sont donc à construire, sachant que pour la majorité de ces emplois, il n'y a ni homogénéité des environnements de travail, ni puissance structurante des conventions collectives existantes. Certains auteurs (8) procèdent à des analyses des conditions de travail et des salaires pour opérer la distinction entre employés qualifiés et employés non qualifiés. D'autres procèdent à une analyse de l'adéquation entre activités exercées dans l'emploi et spécialité et niveau de formation des personnes occupant l'emploi (9).

(8) Guillaume Burnod et Alain Chenu, par exemple, auteurs de "Employés, quelles qualifications?" Document de travail INSEE, CREST, 1999 ainsi que de "Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles", Travail et Emploi, n° 86, avril 2001.

Ces travaux privilégient une approche reposant sur les analyses des salaires pour classer les emplois. Mais ces méthodes ont des limites car elles minorent le fait que les déterminants du salaire sont multiples et interagissent entre eux. Ainsi, certaines professions d'employés, notamment dans le commerce et les services aux particuliers, sont faiblement payées alors même qu'elles requièrent une réelle qualification.

(9) Olivier Chardon, "La qualification des employés", INSEE, Série des documents de travail n° F0202, mars 2002. Pour chaque profession, l'auteur construit deux indicateurs : "la proportion de personnes dont la spécialisation correspond strictement à l'exercice de la profession (par exemple, une spécialisation dans le commerce pour un vendeur)" et "la proportion de personnes dotées de spécialisations qui peuvent s'avérer adaptées à l'emploi (par exemple une spécialisation littéraire pour un vendeur en librairie)". Ces deux indicateurs prennent des valeurs comprises entre 0 et 100. Plus les valeurs sont élevées, et plus la profession est jugée qualifiée.

(10) Olivier Chardon, "Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans", INSEE Première, n° 796, juillet 2001.

Dans le présent dossier, les investigations ont porté prioritairement sur les familles professionnelles (FAP) lorraines composées en totalité ou en très forte proportion d'emplois classés parmi les emplois non qualifiés à la fois par la DARES et par l'INSEE (voir encadrés n°2 et 3).

Encadré n°2

Les principales familles d'ouvriers non qualifiés (ONQ) en Lorraine

A01	Agriculteurs, éleveurs *
A02	Bûcherons, sylviculteurs
A10	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs
B01	ONQ du gros œuvre du BTP
B02	ONQ de l'extraction
B30	ONQ du bâtiment second œuvre
C00	ONQ de l'électricité et de l'électronique
D00	ONQ de l'enlèvement ou du formage du métal
D30	ONQ de la mécanique
E01	ONQ des industries de process
E02	Autres ONQ de type industriel
F00	ONQ du textile et du cuir
F20	ONQ du bois
J00	ONQ de la manutention
K00	Ouvriers divers de type artisanal et ouvriers d'art **

* Les familles professionnelles de l'agriculture sont très hétérogènes du point de vue du statut des actifs occupant un emploi. Ainsi, la FAP 01 (agriculteurs éleveurs) est composée à 87,2 % d'exploitants qui ne sont pas comptés dans les travailleurs non qualifiés. En revanche, les FAP 02 (bûcherons, sylviculteurs) et A10 (maraîchers, jardiniers, viticulteurs) sont composées respectivement de 79,1 % et 88 % de travailleurs salariés et dans le total des emplois de ces deux familles, on trouve respectivement 49,6 % et 49,9 % des travailleurs de niveau VI et Vbis.

** A l'intérieur de cette FAP, on trouve une seule PCS d'ouvriers non qualifiés, celle des ONQ divers de type artisanal (PCS 6899), qui représentent environ 77 % du total des emplois de la FAP. Les autres travailleurs sont des ouvriers qualifiés.

Encadré n°3

Les principales familles d'employés non qualifiés en Lorraine

J31	Conducteurs de véhicules légers
R00	Caissiers et employés de libre-service
R11	Vendeurs en produits alimentaires
S20	Serveurs, employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie restauration*
T00	Coiffeurs et esthéticiens
T10	Employés de maison
T20	Assistantes maternelles
T30	Agents de gardiennage et de sécurité
T40	Agents d'entretien
T60	Employés de services divers

* A l'intérieur de cette FAP, la PCS des serveurs et commis de restauration ou de café (PCS 5611) et celle des employés de l'hôtellerie (PCS 5614), qui représentent respectivement 77 % et 15 % du volume total des emplois de la FAP, relèvent de l'emploi non qualifié. Les autres travailleurs occupent des emplois qualifiés.

Remarque : à l'instar des travaux de la DARES, les coiffeurs et esthéticiens figurent parmi les employés non qualifiés. Mais selon nous, ces emplois ne devraient plus être considérés comme non qualifiés (si l'on met à part les salariés en situation d'apprentissage). Par ailleurs, dans les travaux de l'INSEE sur les employés non qualifiés (10), on classe les opératrices de saisie en informatique et les standardistes, téléphonistes (FAP L20 employés administratifs d'entreprise) parmi les PCS d'employés non qualifiés. Nous pensons également que ces professions gagnent en qualification.

Le niveau d'éducation ne cesse de progresser en Lorraine comme au niveau national

Depuis trente ans, le niveau d'éducation a fortement augmenté du fait d'une scolarisation plus longue et de sorties du système scolaire ou de l'apprentissage plus fréquentes au niveau IV et au-delà⁽¹¹⁾ malgré la persistance de sorties sans qualification qu'il n'a pas été possible de totalement éradiquer (cf. encadré n° 4).

En France, le taux de scolarisation des jeunes âgés de 16-25 ans était de 32% en 1982-1983. Il est passé à près de 47% dix ans plus tard. Et en mars 1999, il atteignait les 62 % de cette classe d'âge. A 18 ans, plus de quatre jeunes sur cinq sont scolarisés et à 20 ans, près d'un jeune sur deux se trouve dans le même cas.

La Lorraine connaît une progression similaire. Seul le taux de scolarisation des jeunes âgés de 19 à 24 ans demeure un peu plus faible que la moyenne nationale (respectivement 33,5 % et 34,2 %) en 1999⁽¹²⁾.

Cette élévation des niveaux de formation s'explique par l'importance accordée au diplôme dans les entreprises comme l'ont montré les différentes enquêtes d'insertion réalisées à court ou long terme⁽¹³⁾. Globalement, plus un jeune est diplômé et plus il augmente ses chances de trouver un emploi et en particulier un emploi stable. Les jeunes de bas niveau de qualification scolaire mettent plus longtemps que les diplômés à trouver un emploi et leur parcours professionnel est marqué par des périodes récurrentes de chômage : 23% d'entre eux attendent plus d'un an avant de trouver leur premier travail et ils occupent un emploi durant à peine plus de la moitié de leur trois premières années de vie active.

En Lorraine, les jeunes sortant de l'apprentissage sans avoir obtenu leur diplôme rencontrent de grosses difficultés au moindre fléchissement de la croissance assorti d'une dégradation du marché du travail. Leur taux de chômage (32,6%) a augmenté de 9 points sur la période de février 2001 à février 2002⁽¹⁴⁾.

Encadré n°4

Part des sortants du système éducatif sans qualification

Au niveau national, les effectifs de sortants du système éducatif sans qualification sont connus grâce à l'Enquête Emploi réalisée chaque année par l'INSEE. On peut considérer que cette source d'informations est fiable pour cette variable. Les dernières données disponibles attestent d'une relative stagnation du nombre de jeunes sortants sans qualification :

Année 1998	58 000 jeunes, soit 7,5% de la population totale des sortants
Année 1999	60 000 jeunes, soit 7,8% de la population totale des sortants
Année 2000	56 000 jeunes, soit 7,4% de la population totale des sortants
Année 2001	60 000 jeunes, soit 7,9% de la population totale des sortants

A l'échelle régionale, aucune source fiable ne permet de donner une estimation précise du nombre de sortants sans qualification. Cependant, le chiffre de 2100 personnes pour l'année 2001 obtenu par une décontraction des résultats nationaux de l'Enquête Emploi de l'INSEE à raison du poids de l'académie de Nancy-Metz, peut apparaître comme une approximation raisonnable.

Le recensement de population apporte sur cette question du lien entre niveau de diplôme et accès à une situation stable des informations très instructives. Ainsi, les conditions d'emploi des jeunes travailleurs âgés de 16 à 25 ans en poste en mars 1999 ont été croisées avec leur niveau de diplôme (cf. graphique 1). Il ressort que la part des CDI et des emplois statutaires dans la fonction publique commence à être importante dès lors que les jeunes employés sont titulaires d'un diplôme professionnel de niveau V (CAP/BEP) ou de niveau IV (plutôt des baccalauréats techniques ou professionnels que des bacs généraux, des brevets professionnels et des brevets de technicien). De façon logique, les dispositifs d'emploi aidé et de formation sont plus importants pour les jeunes sans diplôme ou sans bagage professionnel⁽¹⁵⁾.

(11) En 1990 en Lorraine, 7% des apprentis préparaient un diplôme de niveau IV (6,1% au niveau national) ; ils sont 20,5% en 1999 (18,3% au niveau national). De plus, ils sont, en 1999, 10,1% à préparer un diplôme de niveau III ou plus (12,1% au niveau national). Source : L'apprentissage et après ? Enquête sur l'insertion professionnelle des apprentis 2001, DEEP, ONISEP, OREFQ, 2002.

(12) Source : Les tableaux de Géographie de l'école n° spécial années 1990, DPD, Ministère de l'éducation nationale, 1999.

(13) Enquêtes à court terme, réalisées chaque année en Lorraine par le Rectorat (DEEP) et l'ONISEP sur la base d'un protocole commun à l'ensemble des académies françaises :

-Insertion dans la vie active des lycéens (IVA),

-Insertion professionnelle des apprentis (IPA).

Dans ces enquêtes, les jeunes sortants du système éducatif sont interrogés sur leur situation professionnelle, sept mois après leur sortie de l'école ou de l'apprentissage.

Enquêtes à moyen et long terme, réalisées au niveau national par le Céreq et de manière ponctuelle, sur la base de cohortes de sortants du système éducatif :

-Génération 92

-Génération 98

Il s'agit ici d'enquêtes rétrospectives. Les jeunes sont interrogés quelques années après leur sortie de l'école et on reconstitue leur cheminement sur le marché du travail.

(14) L'apprentissage et après? Enquête sur l'insertion professionnelle des apprentis 2002, DEEP, ONISEP, OREFQ, novembre 2003.

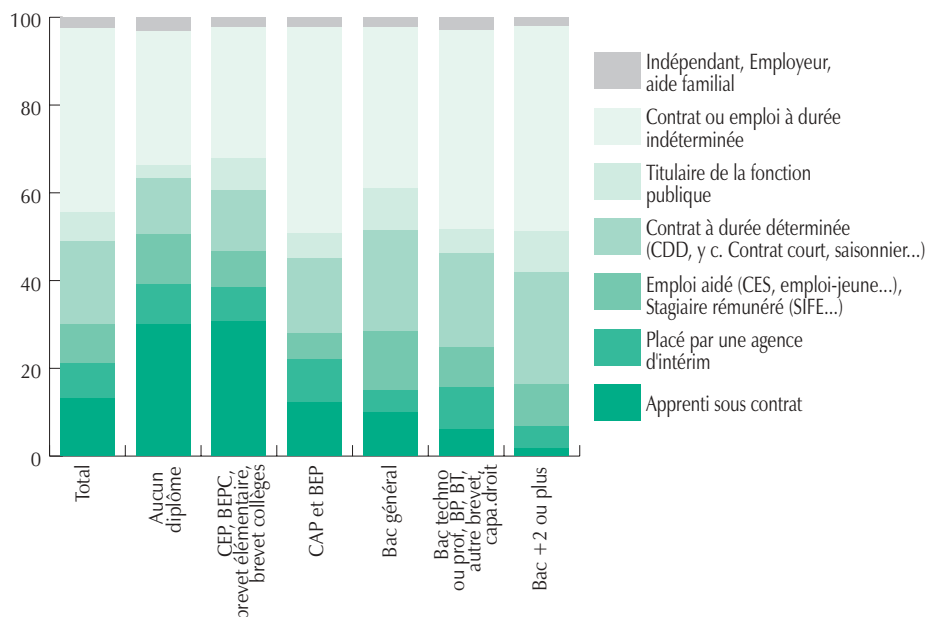
(15) Bien qu'il y ait encore des exceptions. Il suffit de penser au niveau de recrutement des contrats de qualification, fréquemment situé au baccalauréat, pour constater que des jeunes diplômés peuvent aussi intégrer des emplois aidés.

Une baisse générale des actifs de bas niveau de qualification scolaire en emploi

Cette hausse générale du niveau de formation dans la population se retrouve en toute logique au sein de la population active occupant un emploi (cf. graphique 2). Au rythme des départs en retraite (mais aussi des transformations des marchés du travail), on assiste en effet à la disparition progressive de toute une frange de travailleurs de faible niveau de qualification entrés très jeunes sur le marché du travail. Dans une approche intergénérationnelle, il semble que le nombre de jeunes entrants qualifiés est plus important que le nombre de sortants plus âgés.

Graphique n°1.

Conditions d'emploi des jeunes de 16 à 25 ans en Lorraine selon le dernier diplôme obtenu.

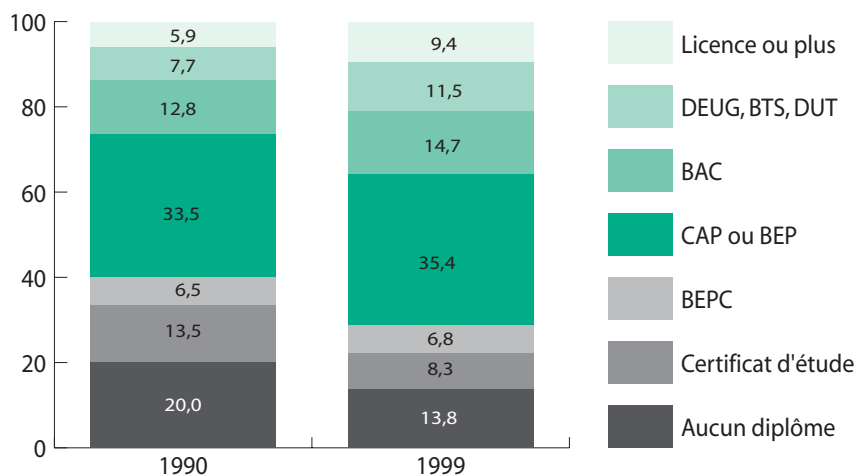


Source : INSEE - Recensement de 1999 au lieu de résidence - exploitation complémentaire par sondage au 1/4

Graphique 2

Le niveau de diplôme des actifs occupés en Lorraine en 1990 et en 1999.

D'une façon générale, la proportion des travailleurs de bas niveau de qualification scolaire (travailleurs de niveau Vbis ou VI) s'est réduite de 40% à 29% au sein de la population active occupée entre 1990 et 1999, soit une baisse de 23,4% sur la période intercensitaire (cf. tableau 1).



Source : INSEE - Recensements au lieu de résidence - exploitation complémentaire par sondage au 1/4

Tableau 1

La part des travailleurs de bas niveaux d'éducation parmi les actifs occupant un emploi en Lorraine en mars 1990 et en mars 1999.

	1990	1999	Evolution 1990/1999 (%)
Effectif de l'ensemble des familles professionnelles	839 820	888 470	+ 5,9
Les bas niveaux de qualification scolaire (niveaux Vbis et VI)	336 217	257 604	-23,4
Part des bas niveaux de qualification scolaire dans l'ensemble des emplois (%)	40,1	29,0	-

Source : INSEE - Recensements au lieu de résidence - exploitation complémentaire par sondage au 1/4

Hausse du niveau d'éducation ne rime pas toujours avec... emploi qualifié

Cette baisse en valeur relative des actifs en emploi de bas niveau de qualification est une tendance observable sur la totalité des familles professionnelles à des degrés divers cependant, comme le montre le tableau 2, à l'exception de la famille K00 Ouvriers divers de type artisanal et artisans d'art mais pour des motifs particuliers⁽¹⁶⁾.

La présente analyse utilise les statistiques issues du Recensement général de la population réalisé par l'INSEE en 1999 et présentées avec la nomenclature des familles professionnelles (FAP) adaptée aux spécificités du territoire régional en 103 postes. Les FAP ont été classées en fonction de la proportion décroissante de travailleurs de bas niveau de qualification scolaire qu'elles employaient en mars 1999⁽¹⁷⁾.

Le premier constat, dressé à partir du classement des familles professionnelles qui accueillent les plus de travailleurs de bas niveau de qualification scolaire (par l'effectif et parfois aussi par la proportion), est que l'on ne retrouve pas l'intégralité des professions non qualifiées présentées au départ de notre dossier. Certaines familles d'ONQ sont ainsi peu représentées (en nombre d'emplois) dans notre région et sortent du classement. En revanche, on constate la présence de familles professionnelles qui sont habituellement considérées comme qualifiées dans la plupart des études et qui accueillent une fraction importante de travailleurs de bas niveau de qualification scolaire en Lorraine. C'est le cas par exemple des ouvriers qualifiés des industries de process, des ouvriers qualifiés de la manutention ou bien encore des employés administratifs de la fonction publique (catégorie C)⁽¹⁸⁾.

(16) Cette famille regroupe en fait nombre de personnes qui travaillent en CAT ou en ateliers protégés (36% des effectifs de la famille) en corrélation avec l'augmentation sensible des places disponibles dans ces établissements durant la période 1990-1999. Source : " De la formation à l'emploi ", OREFQ, Edition de 2004.

(17) Il faut souligner que les résultats auxquels nous parvenons auraient été quasiment identiques si nous avions procédé à une analyse sur la base des seules PCS. Cela tient au fait que dans une FAP d'ouvriers ou d'employés non qualifiés, on trouve très souvent une série de PCS elles-mêmes classées en ouvriers ou employés non qualifiés.

(18) Selon Olivier Chardon (opus cité, mars 2002), " les employés administratifs de la fonction publique (PCS) 5213, 5214, 5215) n'ont pas une identité de métier très forte. Ils se définissent plutôt selon leur lieu de travail (agents des impôts, des douanes, de bibliothèque, d'école, d'hôpital, etc.). Le mode de recrutement sur concours privilégie autant le niveau de formation générale que la spécialité de formation à l'entrée dans la profession. Le mécanisme de concours permet de s'assurer d'un niveau de formation minimum pour s'adapter aux divers métiers et privilégie l'entrée des jeunes sortant du système scolaire. L'évolution de la structure par âge montre ainsi des entrées massives de jeunes avant 1982 qui ont ensuite fait carrière dans ces professions. Aujourd'hui les jeunes de moins de 10 ans d'expérience ne représentent plus que 10 % des effectifs, mais le niveau de formation reste très élevé, en particulier au regard de celui des agents de services. **Nous avons considéré que le niveau élevé de qualification des jeunes entrant dans la profession reflétait le caractère qualifié de ces professions** ". [C'est nous qui soulignons].

Dans le classement lorrain, cette famille professionnelle figure au 5ème rang car elle emploie en mars 1999 quelque 8 250 personnes de bas niveau de diplôme, ce qui n'est pas négligeable. Toutefois, la part relative de ces travailleurs n'est que de 26,2 % (contre 29 % en moyenne lorraine toutes FAP confondues).

Tableau 2

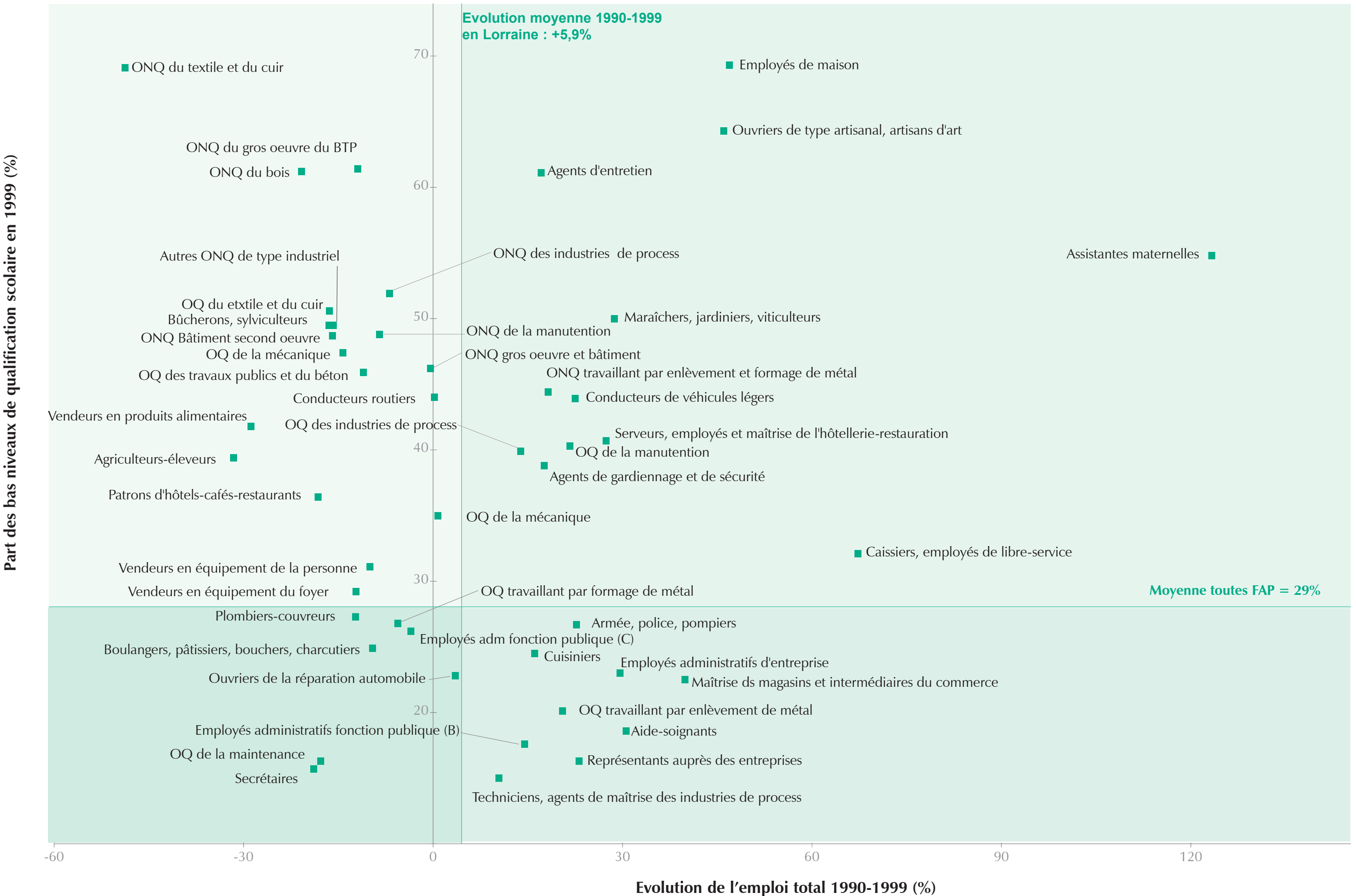
Les 15 premières FAP employeuses de travailleurs de faible niveau de qualification scolaire en 1990 et 1999.

Familles professionnelles	TOTAL des actifs occupés en 99	dont Vbis et VI en 99	Part des niveaux Vbis et VI en 1999	Part des niveaux Vbis et VI en 1990	Evolution 1990/99 des actifs occupés de niveaux Vbis et VI (%)	Evolution 1990/99 de l'ensemble des actifs occupés
T40 Agents d'entretien	50 567	30 896	61,1	74,1	-3,5	+17,1
T 20 Assistantes maternelles	21 123	11 580	54,8	70,2	+74,3	+123,3
D30 Ouvriers non qualifiés de la mécanique	18 626	8 821	47,4	62,4	-34,9	-14,3
E01 Ouvriers non qualifiés des industries de process	16 426	8 527	51,9	71,1	-32,1	-6,9
P00 Employés administratifs de la fonct° publique (cat C)	31 510	8 253	26,2	35,6	-29,0	-3,5
J33 onducteurs routiers	15 731	6 916	44,0	59,5	-25,9	+0,2
A01 Agriculteurs, éleveurs	16 684	6 570	39,4	65,7	-59,0	-31,6
T50 Armée, pompiers, police	23 979	6 411	26,7	35,5	-7,7	+22,7
J00 Ouvriers non qualifiés de la manutention	12 766	6 227	48,8	68,3	-34,6	-8,5
E11 Ouvriers qualifiés des industries de process	15 353	6 130	39,9	52,9	-14,0	+13,9
J10 Ouvriers qualifiés de la manutention	14 691	5 918	40,3	54,5	-10,1	+21,7
B01 ONQ du gros oeuvre du bâtiment et des TP	9 595	5 892	61,4	78,0	-30,6	-11,9
S20 Serveurs, employés et maîtrise de l'hôt- restauration	14 427	5 878	40,7	56,5	-8,2	+27,4
T10 Employés de maison	7 799	5 404	69,3	84,9	+20,0	+46,9
R00 Caissiers, employés de libre service	15 341	4 930	32,1	47,6	+13,1	+67,3

NB : ces 15 familles professionnelles représentent 49,8% de l'ensemble des travailleurs lorrains faiblement diplômés et en emploi en mars 1999.

Source : INSEE/ Recensement de la population de 1999. Exploitation complémentaire par sondage au 1/4

Graphique 3 : Part des bas niveaux de qualification scolaire en 1999 et évolution de l'emploi entre 1990 et 1999.



Second constat, l'accroissement de l'emploi non qualifié ne se fait pas toujours au profit des personnes de bas niveau de qualification scolaire. Ainsi, lorsque le nombre d'emplois non qualifiés augmente, la progression du nombre d'actifs en emploi de faible niveau de formation n'augmente pas dans la même proportion. Les écarts les plus spectaculaires concernent les caissiers, employés de libre service. Cette famille professionnelle a vu ses effectifs progresser de 67 % entre les deux derniers recensements. Mais à l'interne, les gains en emploi pour les travailleurs peu qualifiés n'ont été que de 13 %. La même observation peut être faite pour les employés de maison (accroissement global de 45 % pour une hausse de l'effectif des travailleurs peu qualifiés de 20 %) ou encore les assistantes maternelles (hausse respectives de 123 % et 74 %).

Au sein des familles professionnelles qui voient leurs effectifs totaux décroître, le recul des travailleurs de faible niveau de formation est très important. Ce sont donc bien les travailleurs les moins qualifiés qui sont les plus exposés au risque de chômage. En attestent par exemple

les ouvriers non qualifiés de la mécanique (avec un recul global de l'emploi de 14 % à comparer à un recul atteignant les 35 % pour les actifs de faible niveau de formation), les ouvriers non qualifiés des industries de process (avec des reculs s'élevant respectivement à -7 % et -32%) et les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du BTP (respectivement -12 % et -31 %).

Comme le remarque Christian Forestier, président du Haut Conseil d'Evaluation de l'Ecole (HCEE), "les Français sont convaincus, à juste raison, que les hauts niveaux de qualification sont d'extraordinaires remparts contre le chômage. Ce qu'ils savent moins, c'est que cela vaut désormais à tous les niveaux, de l'ouvrier au cadre." (19)

(19) Cité dans «La dictature du diplôme», Dossier Liaisons sociales magazine n°50, mars 2004.

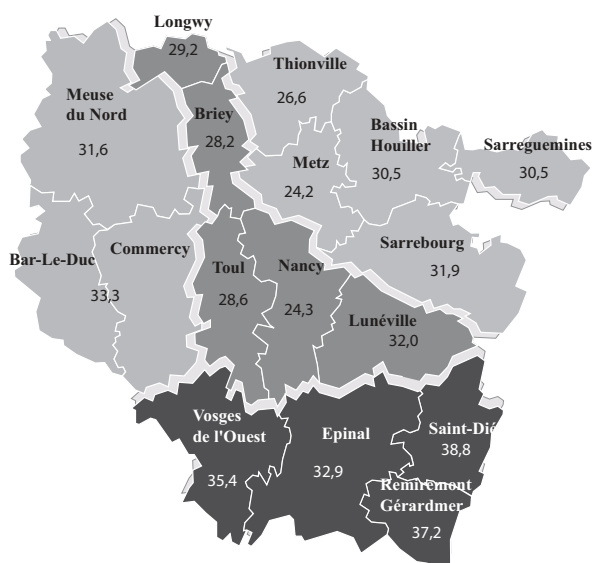
Les spécificités de l'appareil productif expliquent en partie la sur-représentation de travailleurs de faible niveau de qualification scolaire dans certaines zones d'emploi

La moyenne d'actifs de bas niveau de qualification en Lorraine est de 29 % en 1999. Les zones d'emploi qui présentent les plus forts taux de travailleurs de faible niveau de qualification scolaire se situent dans les Vosges, à Saint-Dié, Remiremont-Gérardmer et dans les Vosges de l'Ouest (respectivement des taux de 38,8 %, 37,2 % et 35,4 %) et sur la Meuse du sud (20) (avec un taux de 33,3 %) (cf. carte n° 1). Sur Remiremont-Gérardmer, c'est avant tout l'importance des industries traditionnelles (textile, habillement/cuir, bois/papier, agro-alimentaire) ainsi qu'une sur-représentation de l'hôtellerie/restauration qui expliquent ces résultats. Sur Saint-Dié, les industries du textile, du bois/papier et de la plasturgie pèsent également beaucoup sur la présence de travailleurs de faible niveau de qualification scolaire. D'autant que sur ces zones d'emploi, des secteurs susceptibles de provoquer une élévation des niveaux de formation chez les actifs occupés comme l'administration publique ou la santé/action sociale, sont sous représentées par rapport à la moyenne régionale. Dans les Vosges de l'Ouest et en Meuse du sud, on trouve une situation similaire : la forte implantation d'activités relevant de l'agriculture, sylviculture, pêche, et du secteur de l'agroalimentaire ainsi que des industries des équipements du foyer explique aussi probablement les forts taux d'actifs occupés de faible niveau d'éducation à la date d'observation.

(20) Les zones de Commercy et Bar-le-Duc sont regroupées ici dans une seule zone que nous avons appelée " Meuse du Sud " en raison du seuil appliqué par l'INSEE pour diffuser certaines données issues du recensement de la population (ni Bar-le-Duc, ni Commercy n'atteignent les 50 000 habitants correspondant au seuil).

Carte 1

Les taux de bas niveaux de qualification scolaire par zones d'emploi en 1999 en Lorraine



Source : INSEE. Recensement de la population de 1999. Exploitation complémentaire par sondage au ¼ et au lieu de résidence.

Le profil de l'emploi non qualifié en Lorraine, à partir de la répartition des 50 premières FAP par l'effectif de travailleurs de bas niveaux de formation

Dans le graphique n°3 (pp 8-9), nous avons sélectionné les cinquante premières familles professionnelles par le nombre de travailleurs peu qualifiés scolairement occupant un emploi en mars 1999. Puis nous avons examiné l'évolution du volume global de ces emplois entre 1990 et 1999, ainsi que la proportion de bas niveaux de qualification scolaire.

Le **premier quartier**, qui voit ses effectifs totaux décroître sur la période 1990-1999 traduit le recul de l'emploi industriel en Lorraine car il est pour l'essentiel composé de familles d'ouvriers (qualifiés ou non). Les autres secteurs touchés concernent le commerce au niveau des vendeurs spécialisés (alimentation, équipement du foyer ou de la personne) qui tendent à disparaître au profit des caissiers et employés de libre-service, en lien avec l'essor de la grande distribution. Les proportions de personnes de bas niveau de qualification scolaire peuvent être très importantes (souvent au-dessus des 45 % ; elles avoisinent même les 70 % chez les ONQ du textile).

Le **deuxième quartier** voit ses volumes d'emplois totaux augmenter sur la période 1990-1999 et accueille dans le même temps des gros effectifs de travailleurs de bas niveau de qualification scolaire (effectifs supérieurs à la moyenne des FAP lorraines). On retrouve principalement ici des familles d'employés non qualifiés travaillant majoritairement dans le commerce et les services plutôt qu'en production. Cette partie du

graphique représente donc la part du développement de l'emploi non qualifié attribuable à la poursuite de la tertiarisation de l'économie.

Le **troisième quartier** regroupe les familles qui ont aussi gagné des emplois et dont le taux de travailleurs de faible niveau de qualification scolaire reste modeste, inférieur en tous cas à la moyenne lorraine.

Le **quatrième et dernier quartier** ne concerne que six familles professionnelles sur cinquante, qui sont regroupées ici parce qu'elles ont perdu des emplois. Elles accueillent une proportion de travailleurs de bas niveau de qualification scolaire légèrement inférieure à la moyenne régionale (les proportions les plus faibles sont constatées chez les ouvriers qualifiés de la maintenance et les secrétaires). De plus, la famille des boulangers, pâtisseries, bouchers, charcutiers ne doit sa position proche de la moyenne régionale pour la part des bas niveaux d'éducation qu'au fait qu'elle accueille beaucoup d'apprentis (13,4 % du total des actifs en emploi dans la FAP). Or, un jeune en apprentissage préparant un diplôme de niveau V n'a souvent pas de bagage antérieur, et relève par conséquent de la catégorie des jeunes sans qualification.

Il y a urgence à élever le niveau de qualification des demandeurs d'emploi non qualifiés

Etudions maintenant la situation des demandeurs d'emploi à la même date d'observation, mars 1999. Ce sont les phénomènes structurels qui nous intéressent ici et nous écartons la question des effectifs en valeur absolue inscrits à l'ANPE, qui n'auront pas manqué d'augmenter depuis la date

d'observation, et en particulier durant la période la plus récente (2002-2003)⁽²¹⁾. Il existe un décalage très important entre les niveaux d'éducation des actifs occupant un emploi et les travailleurs au chômage. Les écarts sont tels qu'ils nous autorisent à dire qu'il y a urgence à élever le niveau de qualification scolaire des travailleurs au chômage si l'on veut leur donner plus de chances de sortir des situations récurrentes de chômage (bien que le niveau de diplôme ne soit pas l'unique facteur expliquant le chômage)⁽²²⁾. Ainsi, 46,8 % de ces travailleurs n'ont pas atteint le niveau V alors que la proportion des bas niveaux scolaires n'est que de 29 % du côté des actifs occupant un emploi. L'écart existe aussi (même s'il est plus petit) pour la main d'œuvre juvénile : 35,6 % de jeunes de moins de 26 ans inscrits à l'ANPE ont un niveau Vbis ou VI contre 22,7 % pour leurs homologues en emploi.

Les personnes les moins qualifiées sont les plus touchées par les mutations de l'appareil productif, dans la mesure où se substituent aux anciens emplois industriels des emplois tertiaires dont une partie seulement est accessible à des travailleurs de faible niveau de qualification scolaire. Dès lors, le nombre élevé de demandeurs d'emploi non qualifiés déjà inscrits à l'ANPE, auquel vient s'ajouter celui des jeunes sans qualification arrivant sur le marché du travail, pose un véritable défi à l'ensemble des acteurs du monde éducatif et économique.

(21) Les valeurs relatives aux demandeurs d'emploi ont été calculées à la date de mars 1999, afin de permettre la comparaison en structure avec les données sur les actifs en emploi. Mais le nombre d'inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi a évolué depuis.

(22) Il fut un temps où les travailleurs de bas niveau de qualification scolaire trouvaient à se faire employer sans difficulté majeure

Certes, il existe, au moins pour les jeunes, des dispositifs institutionnels de prise en charge globale (Mission générale d'insertion, réseau des Missions locales et PAIO, réseau consulaire, etc.) permettant un accompagnement vers la qualification⁽²³⁾, mais il reste que ces statistiques posent l'enjeu d'une réflexion avancée sur les politiques publiques à promouvoir en matière d'éducation et d'insertion professionnelle. Ainsi, affirmer l'existence de possibilités d'accompagner les individus en situation d'insertion ou de réinsertion professionnelle ne renseigne pas sur ce vers quoi l'on veut tendre collectivement et il y aurait à interroger l'accompagnement lui-même, surtout quand il se veut " individualisé ".

Le profil scolaire des travailleurs occupant un emploi s'écarte de celui des travailleurs au chômage même dans les familles professionnelles non qualifiées.

Nous avons examiné les familles professionnelles qui accueillent le plus de demandeurs d'emploi de

faible niveau d'éducation à la date de mars 1999. Parmi les quinze premières (par l'effectif), quatorze appartiennent aux familles identifiées au départ de notre travail comme non qualifiées. Cependant, quand on rapproche pour ces familles la part des bas niveaux de qualification scolaire des travailleurs en emploi de celle des travailleurs au chômage, on constate de grandes différences (voir tableau 3).

Force est de constater que de nombreux demandeurs d'emploi de bas niveau de qualification postulent de manière cohérente à des emplois considérés comme non qualifiés mais qu'avec le temps, ces mêmes emplois leur sont de moins en moins ouverts. Les écarts de profil les plus importants sont observés chez les professionnels du gros œuvre et second œuvre du BTP, les ouvriers non qualifiés de la manutention et les agents de gardiennage. Ainsi, ces familles professionnelles sont présentées comme encore largement accessibles aux chômeurs de bas niveau de qualification scolaire mais qui ont " réellement envie de travailler " et " qui savent s'adapter " pour reprendre des discours

dominants chez les employeurs, alors même qu'elles évolueraient au même titre que d'autres professions vers un recrutement de travailleurs diplômés, en lien avec des modifications dans le contenu et les conditions d'exercice du travail. De sorte que progressivement, la porte d'entrée vers de nombreux emplois non qualifiés se déplacerait vers le niveau V (CAP/BEP), voire au-dessus, au risque de provoquer des phénomènes de déclassement.

(23) A titre d'information, on peut signaler que 17 000 des 33 000 jeunes en contact avec le réseau des Missions locales et PAIO de Lorraine sont sans diplôme à la date de décembre 2002. Source : Progression des accueils réalisés par le réseau lorrain des ML et PAIO en 2002, in Bulletin OREFQ Info n° 17, octobre 2003.

Pour en savoir plus, se reporter également au site Internet de l'OREFQ sur lequel on trouve une base de données très détaillée et actualisée chaque année sur les jeunes en contact avec le réseau.

Tableau 3

La part des travailleurs de bas niveau d'éducation sur l'ensemble des demandeurs d'emploi de quinze familles professionnelles lorraines en mars 1999.

Familles professionnelles	Part des bas niveaux de diplôme parmi les travailleurs au chômage (%)	Part des bas niveaux de diplôme parmi les travailleurs en emploi (%)
B01 Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment et des travaux publics	87,5	61,4
T10 Employés de maison	80,3	69,2
J00 Ouvriers non qualifiés de la manutention	79,6	48,8
E01 Ouvriers non qualifiés des industries de process	76,3	51,9
B30 Ouvriers non qualifiés du bâtiment second oeuvre	76,2	48,6
F00 Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	76,1	69,1
T40 Agents d'entretien	74,2	61,1
E02 Autres ouvriers non qualifiés de type industriel	70,7	49,5
D30 Ouvriers non qualifiés de la mécanique	68,6	47,4
A10 Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	68,5	49,9
T30 Agents de gardiennage	67,3	38,9
J31 Conducteurs de véhicules légers	67,0	48,3
S20 Serveurs, employés et maîtrise de l'hôtellerie	64,2	40,7
R11 Vendeurs en produits alimentaires	56,2	41,8
Moyenne sur l'ensemble des FAP lorraines	46,8	28,9

Les emplois non qualifiés sont parfois tenus par des jeunes travailleurs dotés d'un bon niveau de formation

Une lecture approfondie des données relatives aux diplômés détenus par la totalité des actifs en emploi dans les familles professionnelles non qualifiées retenus dans l'étude lorraine confirme le renforcement de la présence des personnes de niveau V sur quasiment l'ensemble des familles et surtout, une très forte augmentation des taux de travailleurs de niveau IV (voir tableau n° 4). Une grande partie de ces titulaires du bac ou d'un diplôme équivalent sont des jeunes en phase d'insertion qui amorcent la vie active par un déclas-

sement (une personne est considérée comme "déclassée" si son niveau de formation initiale dépasse celui normalement requis pour son emploi). Ce processus n'est pas une spécificité lorraine car il existe aussi au niveau national⁽²⁴⁾. Il reste difficile à analyser en l'absence de données longitudinales⁽²⁵⁾. En effet, les informations dont nous disposons ne permettent pas de faire la différence entre un jeune bachelier affecté à un emploi non qualifié durant une période précise de primo insertion avec, comme visée de la part de l'employeur, l'apprentissage des bases du métier, du jeune bachelier affecté au même emploi non qualifié, mais sans perspective de progression et, en particulier dans les

petites entreprises, sans grandes opportunités de continuer à se qualifier à travers la formation continue, et par conséquent dont l'avenir est plus ou moins contrarié, sauf changement d'employeur.

(suite page 16)

(24) Ainsi, en 1984, 19 % de jeunes bacheliers occupaient des postes non qualifiés ; ils étaient 38 % en mars 2000. Source : "Ouvriers et employés non qualifiés : disparités et similitudes sur le marché du travail", opus cité.

(25) Il existe des sources d'informations mais nous n'en disposons pas pour la présente étude.

Tableau 4

Effectif et part des niveaux V et IV de diplôme chez les travailleurs en emploi dans les familles professionnelles non qualifiées en 1990 et 1999 en Lorraine.

Familles professionnelles	Total 1990	CAP/BEP 1990	BAC 1990	CAP et BEP 1990 %	BAC 1990 %	Total 1999	CAP et BEP 1999	BAC 1999	CAP et BEP 1999 %	BAC 1999 %	Evolution 90/99 CAP et BEP %	Evolution 90/99 BAC %
B01 ONQ du gros oeuvre du BTP	10 888	2 280	96	20,9	0,9	9 595	3 182	387	33,2	4,0	+28,3	+303,1
B02 ONQ de l'extraction	5 188	1 580	40	30,5	0,8	2 350	787	71	33,5	3,0	-100,8	+77,5
B30 ONQ du bâtiment second oeuvre	8 992	3 060	160	34,0	1,8	7 565	3 245	494	42,9	6,5	+5,7	+208,8
C00 ONQ Electricité et électronique	2 716	1 212	112	44,6	4,1	3 636	1 591	560	43,8	15,4	+23,8	+400,0
D00 ONQ enlèvement ou formage de métal	3 416	1 232	72	36,1	2,1	4 037	1 769	369	43,8	9,1	+30,4	+412,5
D30 ONQ de la mécanique	2 1732	7 776	348	35,8	1,6	18 626	7 920	1 544	42,5	8,3	+1,8	+343,7
E01 ONQ des industries de process	17 652	4 792	276	27,1	1,6	16 426	6 304	1 219	38,4	7,4	+24,0	+341,7
E02 Autres ONQ de type industriel	7 356	1 557	380	21,2	5,2	6 196	2 257	684	36,4	11,0	+31,0	+80,0
F00 ONQ du textile et du cuir	11 080	1 900	92	17,1	0,8	5 668	1 477	213	26,1	3,8	-28,6	+131,5
F20 ONQ du bois	5 156	1 140	64	22,1	1,2	4 086	1 366	203	33,4	5,0	+16,5	+217,2
J00 ONQ de la manutention	13 956	4 100	300	29,4	2,1	12 766	4 691	1 271	36,7	10,0	+12,6	+323,7
J31 Conducteurs de véhicules légers	7 544	2 904	320	38,5	4,2	9 241	4 200	717	45,4	7,8	+30,9	+124,1
T00 Coiffeurs, esthéticiens	5 980	3 316	1 204	55,5	20,1	6 992	4 467	1 538	63,9	22,0	+25,8	+27,7
T10 Employés de maison	5 309	752	36	14,2	0,7	7 799	2 016	265	25,8	3,4	+62,7	+636,1
T20 Assistantes maternelles	9 460	2 424	276	25,6	2,9	21 123	7 666	1 353	36,3	6,4	+68,4	+390,2
T30 Agents de gardiennage et de sécurité	4 216	1 572	148	37,3	3,5	4 956	2 183	622	44,0	12,6	+28,0	+320,3
T40 Agents d'entretien	43 196	10 400	616	24,1	1,4	50 567	16 588	2 070	32,8	4,1	+37,3	+236,0
R11 Vendeurs en produits alimentaires	14 064	5 124	728	36,4	5,2	10 016	4 359	1 137	43,5	11,4	-17,5	+56,2
R12 Vendeurs en équipement du foyer	6 364	2 412	700	37,9	11,0	5 587	2 167	1 073	38,8	19,2	-11,3	+53,3
R13 Vendeurs en équipement de la personne	14 628	6 120	1 472	41,8	10,1	13 170	5 656	2 182	42,9	16,6	-8,2	+48,2
K00 Ouvriers divers (artisanat/art)	4 580	1 640	180	35,8	3,9	6 685	1 768	423	26,4	6,3	+7,2	+135,0
T60 Employés des services divers	2 672	912	292	34,1	10,9	3 467	983	587	28,3	16,9	+7,2	+101,0
ENSEMBLE	226 145	68 205	7 912	30,2	3,5	230 554	86 642	18 982	37,6	8,2	+21,3	+139,9

Tableau 5

Le poids des travailleurs de faible niveau d'éducation occupant un emploi en 1990 et en 1999 dans les 103 familles professionnelles lorraines

FAP	Familles professionnelles	Total des actifs occupés 1999	dont Vbis et VI en 1999	part des niveaux Vbis et VI 1990	part des niveaux Vbis et VI 1999	évolution 90-99 actifs occupés de niveau Vbis et VI(%)	évolution 90-99 ensemble des actifs occupés (%)
T40	Agents d'entretien	50 567	30 896	74,1	61,1	-3,5	+17,1
T20	Assistantes maternelles	21 123	11 580	70,2	54,8	+74,3	+123,3
D30	Ouvriers non qualifiés de la mécanique	18 626	8 821	62,4	47,4	-34,9	-14,3
E01	Ouvriers non qualifiés des industries de process	16 426	8 527	71,1	51,9	-32,1	-6,9
P00	Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C)	31 510	8 253	35,6	26,2	-29,0	-3,5
J33	Conducteurs routiers	15 731	6 916	59,5	44,0	-25,9	+0,2
A01	Agriculteurs, éleveurs	16 684	6 570	65,7	39,4	-59,0	-31,6
T50	Armée, pompiers, police	23 979	6 411	35,5	26,7	-7,7	+22,7
J00	Ouvriers non qualifiés de la manutention	12 766	6 227	68,3	48,8	-34,6	-8,5
E11	Ouvriers qualifiés des industries de process	15 353	6 130	52,9	39,9	-14,0	+13,9
J10	Ouvriers qualifiés de la manutention	14 691	5 918	54,5	40,3	-10,1	+21,7
B01	Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment et des TP	9 595	5 892	78,0	61,4	-30,6	-11,9
S20	Serveurs, employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie-restauration	14 427	5 878	56,5	40,7	-8,2	+27,4
T10	Employés de maison	7 799	5 404	84,9	69,3	+20,0	+46,9
R00	Caissiers, employés de libre service	15 341	4 930	47,6	32,1	+13,1	+67,3
B20	Ouvriers qualifiés du gros oeuvre du bâtiment	9 927	4 590	56,1	46,2	-17,9	-0,4
K00	Ouvriers divers de type artisanal et artisans d'art	6 685	4 299	59,4	64,3	+58,1	+46,0
R11	Vendeurs en produits alimentaires	10 016	4 188	57,1	41,8	-47,9	-28,8
R13	Vendeurs en équipement de la personne	13 170	4 100	45,6	31,1	-38,5	-10,0
J31	Conducteurs de véhicules légers	9 241	4 054	56,4	43,9	-4,7	+22,5
F00	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	5 668	3 914	81,9	69,1	-56,9	-48,8
B30	Ouvriers non qualifiés du bâtiment second oeuvre	7 565	3 682	63,9	48,7	-35,9	-15,9
L20	Employés administratifs d'entreprise	14 805	3 409	34,9	23,0	-14,5	+29,6
L00	Secrétaires	20 440	3 219	23,7	15,7	-46,2	-18,9
D42	Ouvriers qualifiés de la mécanique	9 173	3 214	39,5	35,0	-10,6	+0,8
G00	Ouvriers qualifiés de la maintenance	18 941	3 079	22,6	16,3	-41,0	-17,8
E02	Autres ouvriers non qualifiés de type industriel	6 196	3 067	72,0	49,5	-42,1	-15,8
V00	Aides-soignants	15 913	2 952	25,7	18,6	-5,6	+30,6
F20	Ouvriers non qualifiés du bois	4 086	2 502	76,5	61,2	-36,6	-20,8
R30	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	11 022	2 477	36,1	22,5	-12,8	+39,9
F10	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	4 798	2 426	59,8	50,6	-29,3	-16,4
P10	Employés administratifs de la fonction publique (catégorie B)	13 740	2 419	26,7	17,6	-24,5	+14,5
R21	Représentants auprès des entreprises ou des collectivités	13 947	2 279	25,9	16,	-22,3	+23,1
S00	Boulangers, pâtisseries, bouchers, charcutiers	8 947	2 232	30,7	24,9	-26,6	-9,6
S30	Patrons d'hôtels, cafés, restaurants	5 622	2 048	54,3	36,4	-45,1	-18,2
B11	Ouvriers qualifiés des travaux publics et du béton	4 259	1 957	59,1	45,9	-30,8	-11,0
T30	Agents de gardiennage et de sécurité	4 956	1 923	58,3	38,8	-21,8	+17,6
A10	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	3 821	1 909	58,4	50,0	+10,2	+28,7
E20	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	12 640	1 891	22,1	15,0	-25,2	+10,4
D00	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	4 037	1 794	61,5	44,4	-14,6	+18,2
D50	Ouvriers de la réparation automobile	7 472	1 703	30,0	22,8	-21,4	+3,5
D20	Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	6 139	1 643	31,6	26,8	-20,1	-5,6
A02	Bûcherons, sylviculteurs	3 312	1 641	65,9	49,5	-37,3	-16,5
B41	Plombiers, couvreurs, chauffagistes	5 975	1 630	33,5	27,3	-28,6	-12,3
R12	Vendeurs en équipement du foyer	5 587	1 630	47,6	29,2	-46,2	-12,2
D10	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	8 060	1 619	23,4	20,1	+3,5	+20,5
S10	Cuisiniers	6 574	1 609	35,0	24,5	-18,7	+16,1

FAP	Familles professionnelles	Total des actifs occupés 1999	dont Vbis et VI en 1999	Part des niveaux Vbis et VI 1990	Part des niveaux Vbis et VI 1999	évolution 90-99 actifs occupés de niveau Vbis et VI (%)	évolution 90-99 ensemble des actifs occupés (%)
J32	Conducteurs de transports en commun et sur réseaux guidés	4 400	1 523	49,1	34,6	-20,7	+12,6
Q10	Employés et techniciens des assurances	7 231	1 501	32,0	20,8	-27,3	+12,3
B44	Peintres et ouvriers qualifiés des finitions du bâtiment	4 319	1 498	39,6	34,7	-18,9	-7,6
B02	Ouvriers non qualifiés de l'extraction	2 350	1 486	68,7	63,2	-58,3	-54,7
D60	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	9 446	1 452	19,3	15,4	-9,3	+14,1
F30	Ouvriers qualifiés du bois	3 706	1 410	49,0	38,0	-24,7	-3,1
P20	Cadres administratifs de la fonction publique	12 086	1 372	9,9	11,4	+45,3	+27,3
C00	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	3 636	1 356	51,0	37,3	-2,0	+33,9
R22	Représentants auprès des particuliers	5 652	1 334	35,2	23,6	-22,1	+16,3
C10	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'organisation	11 836	1 330	14,9	11,2	-15,6	+11,7
L60	Dirigeants d'entreprise	6 610	1 313	29,4	19,9	-19,2	+19,8
V41	Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive	5 420	1 298	39,9	23,9	-3,4	+60,9
B70	Chefs de chantier, architectes, ingénieurs et cadres du BTP	6 246	1 256	28,4	20,1	-38,3	-13,0
D41	Soudeurs	4 033	1 244	40,3	30,8	-22,3	+1,5
J40	Agents d'exploitation des transports	3 280	1 230	45,8	37,5	-33,7	-19,1
T60	Employés des services divers	3 467	1 227	47,2	35,4	-2,6	+29,8
L10	Employés des services comptables et financiers	11 325	1 202	17,1	10,6	-31,2	+10,6
J20	Conducteurs d'engins de traction et de levage	2 034	1 157	72,0	56,9	-30,6	-12,2
F40	Ouvriers des industries graphiques et du façonnage	3 106	1 127	42,7	36,3	-28,1	-15,5
Q00	Employés et techniciens de la banque	10 242	1 005	16,3	9,8	-35,1	+7,8
B42	Menuisiers du bâtiment, agencement	4 012	986	33,6	24,6	-35,5	-11,9
L41	Techniciens des services administratifs	7 041	985	24,5	14,0	-13,3	+51,9
B50	Conducteurs d'engins du bâtiment et des TP (sauf traction et levage)	1 951	977	65,5	50,1	-36,7	-17,2
R40	Cadres commerciaux et technico-commerciaux	8 091	974	20,1	12,0	-43,6	-5,7
B12	Ouvriers qualifiés de l'extraction	2 286	953	46,7	41,7	-47,5	-41,3
C10	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	3 218	924	33,0	28,7	-0,4	+14,3
J50	Agents administratifs et commerciaux du tourisme et des transports	3 922	922	36,4	23,5	-35,8	-0,5
W00	Enseignants	45 847	841	2,8	1,8	-26,5	+12,0
T00	Coiffeurs, esthéticiens	6 992	835	23,7	11,9	-41,2	+16,9
U10	Professionnels des arts et des spectacles	3 693	763	28,7	20,7	+2,6	+42,7
B43	Électriciens du bâtiment	3 826	733	26,4	19,2	-42,9	-21,2
B60	Dessinateurs, géomètres, techniciens et chargés d'études du bât. et des TP.	4 916	647	16,6	13,2	-17,5	+4,0
V10	Infirmiers, sages-femmes	17 707	645	8,7	3,6	-47,5	+25,7
F50	Techniciens et agents de maîtrise des industries légères et graphiques	2 217	617	45,0	27,8	-47,7	-15,4
Q20	Cadres de la banque et des assurances	4 625	604	18,1	13,1	-23,0	+7,1
L50	Cadres administratifs, comptables, et financiers	7 088	588	12,4	8,3	-35,0	-2,4
V31	Techniciens médicaux et spécialistes de l'appareillage médical	6 196	438	9,1	7,1	+1,4	+30,8
V42	Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, professionnels de l'orientation	7 912	407	9,1	5,1	-25,7	+31,0
C20	Techniciens et agents de maîtrise en électricité, électronique	3 378	400	13,1	11,8	+6,4	+17,5
M01	Techniciens informatique	4 432	386	18,7	8,7	-34,4	+40,6
E12	Agents qualifiés de laboratoires	1 568	367	31,2	23,4	-32,0	-9,5
J60	Cadres des transports et navigants de l'aviation	1 599	337	31,8	21,1	+56,0	+135,1
L30	Secrétaires de direction	2 869	322	14,7	11,2	-6,4	+23,0
W10	Formateurs, recruteurs	3 964	292	11,1	7,4	-3,9	+44,7
H00	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	4 478	278	10,7	6,2	-39,0	+5,3
L42	Techniciens des services comptables et financiers	3 034	253	12,6	8,3	-10,9	+35,0
U00	Professionnels de la communication et de la documentation	2 190	243	15,6	11,1	-23,1	+8,0
A20	Techniciens et cadres de l'agriculture	1 606	199	15,9	12,4	-4,3	+22,4
X00	Professionnels de la politique et du clergé	1 281	199	23,8	15,5	-59,9	-38,5
V20	Médecins et assimilés	11 756	177	2,9	1,5	-46,0	+4,1
V43	Surveillants d'établissements scolaires	3 790	146	9,6	3,9	-43,0	+42,5
N00	Personnels d'études et de recherche	5 353	115	4,3	2,1	-33,1	+34,4
V32	Professions paramédicales et psychologues	3 454	94	4,6	2,7	-21,7	+33,5
A30	Bateliers, aquaculteurs	196	83	75,1	42,3	-67,2	-41,8
M02	Ingénieurs et cadres informatique	2 649	80	5,4	3,0	-23,1	+37,7
P30	Professionnels du droit	1 556	ns	7,3	ns	ns	+42,5
	Ensemble	888 470	257 604	40,1	29,0	-23,4	+5,9

Conclusion

L'analyse proposée dans le présent document se centre sur les phénomènes structurels et met en évidence la fragilisation croissante des personnes de bas niveau de qualification scolaire. Certains points restent cependant à approfondir afin de mieux cerner encore les logiques à l'œuvre sur le marché du travail. Ainsi, les trajectoires des hommes et des femmes de faible niveau de qualification scolaire peuvent prendre des tournures très différentes, avec pour les femmes un retrait progressif du marché du travail (les dispositifs du type congé parental d'éducation ont par exemple un impact certain sur l'inactivité des travailleuses de faible niveau de qualification) et pour les hommes un enfermement dans les "petits boulots". Il faudrait pouvoir à l'avenir continuer cette réflexion en intégrant d'une part, un certain nombre de caractéristiques individuelles (situation familiale et sociale...) qui influencent les comportements d'activité et les stratégies de placement sur le marché du travail, et d'autre part, des caractéristiques géographiques qui peuvent elles aussi avoir une incidence. Une contrainte majeure pour avancer dans ce sens reste toutefois de disposer de sources d'informations suffisamment riches pour autoriser ces investigations. Quoi qu'il en soit, il est d'ores et déjà évident que les emplois non qualifiés perdus notamment dans l'industrie ne seront pas remplacés dans les mêmes proportions par ceux créés dans d'autres secteurs d'activité et que, par conséquent, des efforts sérieux doivent être faits pour élever le niveau de qualification de la main d'œuvre, de tous les âges.

Bibliographie

- AUDRIC-LERENARD Agnès et TANAY Alice, *Ouvriers et employés non qualifiés : disparités et similitudes sur le marché du travail*, Premières synthèses n° 47.1, DARES, Ministère de l'emploi et de la solidarité, novembre 2000.
- BIHR, A., PFEFFERKORN, R., *Développement de la scolarisation en France, expression d'une forte demande sociale*, 1996.
- BOLTANSKI Luc et THEVENOT Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- BORDIGONI Marc, *Les jeunes sortis de l'école sans diplôme face au risque d'exclusion*, BREF Céreq n° 171, janvier 2001.
- BURNOD Guillaume, CHENU Alain, *Employés, quelles qualifications?*, Document de travail INSEE, CREST, 1999.
- BURNOD Guillaume, CHENU Alain, *Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles*, Travail & Emploi n°86, avril 2001.
- CHARDON Olivier, *La qualification des employés*, INSEE, Série Documents de travail n° F0202, mars 2002.
- CHARDON Olivier, *Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans*, INSEE Première n° 796, juillet

2001.

- EIPPHANE Dominique, GIRET Jean-François, HALLIER Pierre, LOPEZ Alberto, SIGOT Jean-Claude, *Génération 98, à qui a profité l'embellie économique ?* Bref Céreq n°181, décembre 2001.
- FOULON Sandrine et GEOFFROY Anne-Cécile, *La dictature du diplôme*, in Liaisons sociales magazine n°50, mars 2004.
- GASQUET Céline, *Les jeunes sans qualification, un groupe hétérogène, des parcours d'insertion divers*, BREF Céreq n° 202, novembre 2003

Brochures et autres sources d'information

- Géographie de l'école, numéro spécial années 1990, DPD, Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, novembre 1999.
- Génération 98, enquête en ligne sur le site Internet du CEREQ, 2002, www.cereq.fr
- Guide des sources statistiques sur l'emploi et la formation, OREFQ, mars 1998.
- L'entrée des jeunes lorrains dans la vie active, situation au 1^{er} février 2002, Enquête IVA 2001, ONISEP Lorraine, DEEP, 2002.
- L'apprentissage et après ? L'insertion professionnelle des apprentis en Lorraine IPA 2001, IPA 2002, DEEP, ONISEP, OREFQ, novembre 2002 et novembre 2003.

brèves

✓ “La construction sociale des frontières entre la qualification et la non qualification”

Ce rapport de recherche, rendu en juillet dernier à la DARES dans le cadre d'un appel d'offre sur le travail non qualifié, montre en quoi la partition des qualifications est une construction sociale. Les auteurs (M. Charlier, T. Colin, B. Grasser, J-P. Higelé, A. Khristova, J. Rose, R. Rouyer et G. Ryk) élaborent un modèle théorique appelé “triangle de la qualification” et le confrontent à des observations de terrain. Ainsi, l'organisation du travail, la gestion de l'emploi et la régulation sectorielle sont examinés dans la papeterie, secteur en pleine recomposition, dans les emplois de conducteurs-livreurs, et enfin dans les emplois en centres d'appels, activité en fort développement.

A noter que la DARES programme un colloque sur le thème du travail non qualifié à Paris le 4 mai 2004 et que le rapport final rédigé à partir de l'ensemble des travaux produits dans le cadre de l'appel d'offre est téléchargeable sur le site internet de la DARES

Pour en savoir plus sur la production lorraine...

GREE (groupe de recherche sur l'éducation et l'emploi)
23, boulevard Albert 1er, BP 3397
54015 Nancy cedex
E-Mail : Benoit.Grasser@univ-nancy2.fr